



Banque Alimentaire de l'Isère

Journée « RencontreS » du 11 mars 2022

www.ba38.banquealimentaire.org - tél. : 04 76 85 92 50

Les thèmes de réflexion...

Lors de cette journée de réflexion, trois thèmes ont été abordés dans des ateliers et introduits par des intervenants :

- **ALIMENTATION COMME LIEN SOCIAL**
- **LA BAI À VOS CÔTÉS : NOTRE PARTENARIAT**
- **BESOINS EN TERMES DE RESSOURCES (humaines et financières)**

Objectifs et perspectives...

Cette journée de rencontres de la BAI et de ses partenaires a été relancée par Christian Chédru, notre président, décédé brutalement. Je pense que les objectifs qu'il souhaitait, partages d'expériences, réflexions sur l'avenir et besoins des bénéficiaires ont été atteints. Nous avons été accueillis par M. Fabrice Ferrand, qui représentait la municipalité de Fontaine, dans une salle permettant réflexions et échanges, et je l'en remercie. Je veux aussi souligner la qualité des intervenants dans les différents groupes de travail. Rendez-vous est donné dans deux ans, pour la prochaine journée .

Francis Gaspard
Vice-président de la
Banque Alimentaire de l'Isère

L'équipe du Partenariat Associatif a retrouvé avec plaisir ses partenaires (associations & CCAS), mais aussi les Collectivités (Région, Préfecture...). Le contexte sanitaire nous avait privés l'année dernière de cette journée traditionnelle mais l'envie d'échanges était bien là ce 11 mars 2022.



Les objectifs de sensibilisation des participants sur le fait que l'alimentaire c'est aussi accompagner, créer du lien social, partager, échanger, s'engager, témoigner ont été atteints grâce à l'investissement des acteurs tout au long de cette journée. Je remercie chaleureusement tous les présents qui ont permis le bon déroulement de la journée et sa réussite. Nous vous tiendrons informés des décisions de mise en œuvre que la BAI sera en mesure de prendre.

Chantal Duranton
Responsable du Partenariat Associatif

ATELIER I

ALIMENTATION COMME LIEN SOCIAL

Animateur : Nicole Musiedlak, Huguette Patay

Participants : représentants de 6 CCAS, de 3 Croix Rouge, de 4 épiceries sociales et autres associations.

Intervenants : Aude Genin Lomier (CCAS Jarrrie responsable épicerie sociale Coup de pouce), Delphine Charret (Diététicienne Nutritionniste).

L'aide alimentaire contribue à lutter contre le gaspillage, la précarité alimentaire la dénutrition et la malnutrition en fournissant des denrées et tendre vers un équilibre alimentaire.

L'alimentation apportée n'est pas un geste isolé désincarné, c'est une porte d'entrée un prétexte une occasion de liens sociaux d'accueil de partage d'échange et ces liens sociaux aideront à l'insertion sociale.

Cette aide alimentaire est apportée sous diverses formes, soit des repas partagés cuisinés par les bénévoles et /ou des bénéficiaires, soit des colis préparés ou non mais avec concertation avec le bénéficiaire ou des colis « d'urgence », maraude, libre-service pour les épiceries sociales et solidaires.

Depuis deux ans, avec la pandémie, suivant les associations le lien social a été mis à mal : arrêt pour certaines des activités (repas partagés, coin café, ...), surtout des circuits de distribution repensés pour respecter la distanciation sociale, adaptées (distribution de repas dans les rues..) avec le souci d'entendre la demande et d'apporter une réponse.

Épicerie sociale ou... solidaire :

les termes varient mais ils désignent la même réalité. Le terme « épicerie sociale » s'est peu à peu imposé pour désigner les épiceries qui accueillent uniquement des bénéficiaires en situation de précarité. Les « épiceries sociales et solidaires » accueillent elles aussi ces personnes mais ouvrent aussi leurs portes à un public ne rencontrant pas de difficultés financières et pouvant acheter les produits au prix du marché ; d'où leur solidarité envers les autres « clients ». Quoiqu'il en soit ces épiceries constituent un moyen de créer du lien autour de l'alimentation et de donner à celles-ci le rôle incontournable qu'elles doivent occuper dans les démarches d'inclusion sociale.



Comment créer ce lien social :

Avant tout mettre l'humain au cœur de la relation.

Le seul fait d'être là à une distribution, de repérer les institutions, est déjà un lien. Partir de leurs besoins, les définir ensemble et savoir les conseiller.

Etablir une relation avec inclusion du bénéficiaire : Don et contre don.

Sans oublier l' « Aller vers eux » les oubliés, les invisibles des campagnes et des villes aussi (grande précarité, isolement géographique, sentiment de honte et de culpabilité des personnes qui n'osent pas passer la porte de peur du regard des autres).

Ce lien social conduit sur le chemin de la réinsertion sociale et sociétale.

Tour de table afin de connaître les actions mises en place par chacun et échange d'expériences :

- atelier cuisine avec récupération des denrées non distribuées avec ou non des repas partagés.
- atelier cuisine avec repas proposés à des invités, des travailleurs sociaux, des professeurs des écoles.
- petit déjeuner, café des habitants (en attendant la distribution), café rencontre.
- atelier santé, commission alimentation pour le mieux manger en lien avec les agriculteurs, équilibre alimentaire et activité physique, sortie sportive, vélo, balade.
- atelier confiture, conserve.
- frigo solidaire : frigo en libre service.
- food truck : camion restaurant mobile avec distribution gratuite de plats cuisinés.
- journée pique-nique, séjours vacances solidaires.
- ressourcerie pour vêtements, (réservé aux bénéficiaires ou ouvert à tous, le produit de la vente permet de financer l'achat de denrées alimentaires).
- brico boutique avec tutorat pour le bricolage et matériel mis à la disposition.
- jeux de société (chants, dire des histoires avec 3 mots, peinture avec exposition des tableaux) proposés l'après midi.
- atelier couture.
- participation à la collecte annuelle de la BAI.
- partenariat avec la bibliothèque.
- atelier numérique.
- mise en place de navette parfois avec le véhicule de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) pour déplacement chez le médecin, les marchés, faire des courses.
- livraison à domicile aux bénéficiaires éloignés (Cx Rouge sur roue dans le Vercors voire la Chartreuse)
- jardins partagés : le but étant d'amener la production vers la distribution, connaître les semences, planter des arbres, monter des serres.
 - Confection de livre de recettes, échange de procédés culinaires,
 - Dans le cadre d'une épicerie sociale, le groupe de personnes accueillie accompagné d'un travailleur social, a créé un jardin d'insertion sur une parcelle de 200m²



Des idées sont émises par les participants :

- besoin de dépliants avec toutes les associations existantes et leurs spécificités.
- comment la BAI pourrait être coordonnateur entre les politiques et les acteurs du lien social sur le département et voir la répartition géographique et voir si toutes les zones sont bien couvertes.

Difficultés ressenties :

- un sentiment de démotivation, d'éloignement et d'indifférence des bénéficiaires aux propositions. Pourquoi ? Les besoins ont-ils changés ? Changement de comportement en lien avec la Covid et ses restrictions. Comment relancer le collectif le remettre en mouvement pour certaines associations ?
- Le passage par les associations d'aide devrait être transitoire comme un tremplin avec un relai de l'Etat, mais ce n'est pas toujours le cas. Comme la précarité des retraités, personnes porteuses de handicap.
- Sentiment de concurrence entre les associations : trouver des lieux de coordination des acteurs et travailler le lien entre les associations est capital.



Nicole Musiedlak et Huguette Patay

ATELIER 2

LA BAI À VOS CÔTÉS : NOTRE PARTENARIAT

Animation : Anne Ghis, Patrick Bouteiller

Participants : 18 personnes dont 17 représentants d'associations partenaires ou CCAS et 1 bénévole de la BAI

Intervenants : Catherine Fonte, Présidente de l'association Eybens Accueil Urgence, Elodie Tarby, Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA), Claude Le Maire, Chargé d'Animation Réseau (CAR) à la BAI

Après un tour de table qui a permis de faire remonter la principale interrogation des partenaires, à savoir la complexité de gestion des produits FSE+, les trois intervenants ont déroulé le fil rouge qui relie la BAI à ses partenaires, associations et CCAS.

Catherine Fonte, forte de son expérience a tout particulièrement insisté sur le fait qu'un bon partenariat implique une relation dans les deux sens, avec des obligations réciproques, notamment :

- L'Hygiène et la Sécurité Alimentaire au sens large: nous ne devons pas mettre en danger la santé de ceux à qui nous venons en aide bien sûr mais en plus nous devons les aider à mieux se nourrir ! L'ensemble des participants est d'accord pour saluer les initiatives de la BAI dans ce domaine, notamment les formations, les ateliers « confiture », les sessions de sensibilisation au diabète.
- Un dialogue bidirectionnel : Chaque association/CCAS reçoit la visite une fois par an de son « CAR »,



c'est l'occasion de faire remonter des infos, de parler de ce qui va et de ce qui ne va pas, d'exprimer l'évolution des besoins.

En conclusion, elle a rappelé l'importance que des partenaires de la BAI siègent au Conseil d'Administration (où 1/3 des sièges leur est réservé) car cela ne peut qu'intensifier encore cette relation.

Elodie Tarby de la FFBA nous a ensuite expliqué la Convention de Partenariat qui fixe les droits et devoirs de chaque partie, sachant qu'au préalable le futur partenaire doit être habilité, par la Préfecture de Région ou dans certains cas, par l'Etat, et qu'ensuite il faut bien distinguer trois types d'obligations réciproques :

- des engagements communs :
 - le respect des règles d'Hygiène et Sécurité Alimentaire (HySA)
 - la désignation d'interlocuteurs privilégiés (à la BAI un CAR pour chaque association)
 - chaque année, une visite du CAR et l'actualisation de la convention, via l'annexe I bis. Celle-ci, renseignée au préalable par l'association, lui permet de s'auto-évaluer et constitue une bonne base de discussion.
- des engagements de la part de l'Association/CCAS partenaire :
 - Avoir établi et formalisé par écrit les critères d'éligibilité des bénéficiaires à recevoir une aide alimentaire. L'association est libre de définir ces critères. Cette obligation de formalisation répond à un souci d'équité pour les aides.

- Proposer des mesures d'accompagnement social, et si cela n'est pas possible, savoir orienter les bénéficiaires.
- Remonter à la BAI des indicateurs d'état car ces données chiffrées des quantités distribuées et du nombre de bénéficiaires permettent à l'Etat de dimensionner ses dotations et à l'Europe le FSE+ et le CNES.
- Tenir une comptabilité matière (suivi des stocks de denrées), par différents outils : papier/crayon, fichier Excel, support informatique fourni par la BAI. Toutes les Associations/CCAS présents reconnaissent que ce point est très contraignant, voire démotivant pour certains bénévoles. Ces organismes font procéder à des contrôles officiels qui peuvent être stricts, dans le but de s'assurer que les produits fournis sont bien acheminés jusqu'aux bénéficiaires. Les produits FSE+ constituent environ 1/3 des ressources de la BAI (environ 800 tonnes en 2021). Un certain nombre d'obligations supplémentaires sont demandées aux associations :
 - obligation de bien identifier les produits FSE+ dans l'espace de stockage
 - obligation d'information (affichage)
 - obligation de gratuité (sauf frais de fonctionnement)
 - obligation d'archivage de la documentation pendant 7 ans



Enfin il est également précisé que lors de ces contrôles, il y a en général une certaine tolérance pour les erreurs de gestion de stock, mais aucune pour une absence de gestion.

Bien entendu les CARs peuvent aider les Associations/CCAS partenaires à préparer ces contrôles, qui, rappelons-le, sont avant tout destinés à éviter les trafics.

- Respecter l'équité dans la distribution.
- Participer à la Collecte annuelle de la BAI.



Anne Ghis et Patrick Bouteiller

- Des engagements de la BAI :
 - Fournir des produits
 - Accompagner les partenaires, le CAR étant l'élément clé de cet accompagnement
 - Assurer l'interface avec les organismes nationaux et européens de l'aide alimentaire,
- Des formations gratuites (HYSA, Ecoute,...)
- Des outils tels que logiciel de gestion spécialisé, outil de lien social comme l'atelier « confitures »
- Des actions autour de la santé (diabète,...)
- Des idées à tester (camion « atelier-cuisine », livraison par la BAI, ...).

Enfin, Claude Le Maire nous a détaillé le rôle des Chargés d'Animation Réseau (CARs) qui sont les garants du lien de proximité entre la BAI et ses partenaires. Ils sont aussi là pour trouver des solutions aux problèmes remontés par les partenaires. Le CAR est aussi à même d'expliquer le pourquoi des contraintes à respecter (cf.FSE+) et aider à faire en sorte qu'elles le soient. Il est à noter que pour les « urgences opérationnelles » il ne faut pas passer par le CAR mais contacter directement la direction de la BAI via Sylvie.

En conclusion, nous invitons les participants à ne pas hésiter à venir à l'Assemblée Générale, c'est une façon de mieux connaître la BAI pour travailler ensemble dans le futur.

ATELIER 3

BESOINS EN TERMES DE RESSOURCES (humaines et financières)

Animateurs : Claude Paillet, Robert Mouret

Participants : 14 associations partenaires

Intervenants : Anne-Sophie MAURIN DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), **Jean-Philippe RAVIER**, Région ARA, Direction Jeunesse Santé Sport et Handicap (DJSSH),

Mme. PINEL, France Bénévolat

Le bénévolat (Mme. Pinel) :

C'est un acte libre et gratuit, sans compensation.

A différencier du volontariat qui est un acte sous contrat d'engagement qui implique une rémunération.

But de France Bénévolat : accueillir les bénévoles, identifier leur choix et les orienter vers les associations.

Pour plus d'informations :

<https://recherches-solidarites.org/>

<https://iserebenevolat.fr/>



Le Pass Région (Mr. Ravier) :

Dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans pour financer le BAFA ou le permis de conduire B, contre l'engagement d'accomplir une mission dans une association labellisée par la région ARA.

n.b. 19 têtes de réseaux sont labellisées en ARA, dont la B.A.I., la Croix Rouge ...

Une association non labellisée peut utiliser ce dispositif en passant par le « parrainage » de l'une des 19 têtes de réseau.

Le Plan « Région Solidaire » (Mr. Ravier) :

Sur la base de projets adressés au président de la région ARA ou bien au conseiller régional, c'est un outil qui permet de solliciter une subvention régionale pour l'investissement, ou le fonctionnement.

Ont aussi été évoqués :

- **Le Fonds de Développement pour la Vie Associative (FDVA)**

De la compétence de l'Éducation Nationale, il permet de solliciter un financement via un appel à projet.

- **Le Service Civique**, dispositif ouvert pour les jeunes de 16 à 25 ans, pour réaliser une mission d'intérêt général, contre indemnisation, dans une association agréée.

Une association non agréée peut utiliser ce dispositif en se rapprochant d'une association agréée du type « Unis cité ».

- **Le Service National Universel (SNU)**, dans le cadre de la mission d'intéressement général prévue à l'étape 2 de ce SNU.

n.b. : pour plus d'informations sur ces 3 dispositifs, consulter Tanguy Farrié 04 76 74 79 28 et :

<https://www.l.ac-grenoble.fr/>

<https://auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/Service-civique-formation-civique.html>

Aides de l'Etat (Mme Maurin) :

- **Pour les financements**

- Sur la base d'un appel à projet lié au plan de relance 2021/2022, ou sur la base d'un appel à projet régional publié récemment, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, les associations peuvent postuler à un financement.

pour plus d'informations :

<https://www.isere.gouv.fr/>

- La DDETS de l'Isère soutient les personnes en situation de précarité avec des crédits au titre de la politique de la Ville.



- **Les contrats aidés pour les salariés.**

- Parcours Emploi/Compétence prescrit par Pôle Emploi, les Missions Locales ou le Département (pour les bénéficiaires du RSA). Durée minimum de 6 mois. Aide de 40% à 60%.

- L'Emploi Franc prescrit par Pôle Emploi.

- Aides à l'apprentissage : voir la plateforme : <https://www.ljeune.lsolution.gouv.fr/>

Mécénat de compétence :

Retour d'expérience très favorable de la B.A.I. qui bénéficie actuellement de deux salariés mis à sa disposition par les entreprises Schneider Electric et Orange.

Il s'agit d'un contrat d'un an, renouvelable une fois, avec bénéfice d'un crédit d'impôt pour l'entreprise.

A aussi été évoqué comme moyen de se procurer une ressource, la piste de la mutualisation des ressources entre les associations. A titre d'exemple : on pourrait envisager l'emploi partagé d'un véhicule pour l'approvisionnement des denrées alimentaires auprès de la B.A.I., par des associations situées dans un même secteur géographique..

Consulter aussi le site : <https://www.solidarites-grenoble.fr/>



Claude Paillet et Robert Mouret

LISTE DES ASSOCIATIONS ET CCAS PARTICIPANTS

ALTHEA,
ASDF,
CCAS Fontaine,
CCAS Grenoble,
CCAS Jarrie épicerie Coup de Pouce,
CCAS La Côte Saint-André,
CCAS La Tronche,
CCAS Meylan,
CCAS Sassenage,
Centre Social des Pays du Guiers,
Collectif Entraide du Trièves,
CROIX-ROUGE Grenoble épicerie,
CROIX-ROUGE Rives Renage,
CROIX-ROUGE Saint-Marcellin,
CROIX-ROUGE Vallons de l'Isère,
CROIX-ROUGE Voiron,
Epicerie PAIN D'EPICES,
Epicerie sociale L'ESCALE,

EQUILIBRE,
L'ABRI SOUS LA DENT,
LE FOURNIL,
LE REFUGE,
LE RIGODON,
MUTUALITE FRANCAISE ISERE,
NICODEME,
ORDRE DE MALTE,
POINT D'EAU,
SECOURS CATHOLIQUE,
SOULAGER et SOUTENIR,
VILLAGE II Echirolles

Mairie de Fontaine
Les experts référents des ateliers
La BAI (indiqué dans chaque compte rendu d'atelier)

